

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 24

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

Nº 24.

Lausanne, 30 Décembre 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — Ecoles militaires fédérales en 1864. — Extension du système des canons rayés (*suite*). — Instruction sur les subsistances militaires (*suite*). — Promotions et nominations.

ÉCOLES MILITAIRES FÉDÉRALES EN 1864.

Le Conseil fédéral a fixé comme suit l'époque et les places d'armes pour les écoles militaires et les cours de répétition qui seront tenus en 1864.

I. ETAT-MAJOR FÉDÉRAL.

- a) Cours pour des officiers supérieurs, du 7 au 27 février, à *Bâle*.
- b) Reconnaissance (compagnie de guides n° 6, de Neuchâtel), du 15 août au 2 septembre.
- c) Ecole militaire centrale, du 9 mai au 9 juillet, à *Thoune*.

Partie théorique.

Un nombre d'officiers de l'état-major fédéral.

Cours préparatoire des officiers d'état-major de l'infanterie, des bataillons appelés à l'école centrale, et d'un nombre de capitaines de carabiniers, du 9 au 28 mai.

Génie : Compagnie de sapeurs N° 6 du Tessin, du 28 juin au 9 juillet.
 » » 8 de Berne, du 20 au 25 juin.

Artillerie : Un détachement de cadres :
 Officiers, du 9 mai au 9 juillet.
 Sous-officiers, du 30 mai au 9 juillet.
 (Appointés de train, du 13 juin au 9 juillet.)